



FRONT POUR L'ALTERNANCE ET LA CONCORDE AU TCHAD (FACT)

Unité-Travail-Justice

BUREAU FEDERAL FACT-EUROPE

Décision N° 0002/SG/UE/18 Portant exclusion de MAHAMAT TAHER ALI NANAYE de la représentation du FACT EUROPE.

- Vu l'article 9 du statut du FACT
- Vu l'article 15 du règlement intérieur du FACT
- Vu la décision N° 0001/PR/16 Portant création du Bureau de la Fédération Europe du FACT
- Vu les issues de la réunion extraordinaire du bureau de la Fédération FACT-Europe du 09/07/18

Le bureau de la Fédération FACT-Europe décide :

Article 1 : D'exclure le camarade MAHAMAT TAHER ALI NANAYE, conseiller diplomatique du bureau fédéral FACT EUROPE pour haute trahison et intelligence avec l'ennemi.

Cette décision rentrera en vigueur dès sa publication.

Fait à Rennes le 10 Juillet 2018
Secrétaire fédéral du bureau FACT-EUROPE
AHMAT BRAHIM

